
PROCÈS-VERBAL CONSEIL D'ADMINISTRATION

PAR COURRIEL

Réponses au courriel : Marie-France Lapierre, présidente
Roger Hébert, vice-président
Gaëtan Desrochers, conseiller
Robert Joncas, conseiller
Marc-André Ouellette, conseiller

Sans réponse : Sonia Thibeault, conseillère

1. Dérogation – Calendriers scolaires 2016-2017

Chaque année, dans le cadre de la loi scolaire, le Conseil scolaire francophone se doit d'entériner les calendriers scolaires des écoles qui doivent être remis au ministère de l'Éducation. Les calendriers scolaires 2016-2017 ont été approuvés par le CA le 16 mars et remis au ministère de l'Éducation le 17 mars 2016.

L'APÉ de quatre (4) écoles présente une dérogation au calendrier approuvé le 16 mars courant :

École André-Piolat

Deux (2) journées supplémentaires au congé du printemps avec l'ajout de 11 minutes par jour d'éducation.

14 novembre 2016

10 février 2016

Lettre de l'APÉ présente les détails de la demande.

École des Navigateurs

Une (1) journée supplémentaire au congé du printemps avec l'ajout de 8 minutes par jour d'éducation.

14 novembre 2016

Lettre de l'APÉ présente les détails de la demande.

École Sophie-Morigeau

Sept (7) vendredis rouges dans le but de se conformer au conseil scolaire anglophone

Lettre de l'APÉ présentée détaillant la demande.

École La Vallée

Deux (2) demi-journées de collaboration dans le but de se conformer au conseil scolaire anglophone.

Lettre de l'APÉ présente les détails de la demande.

Résolution P-1638-05-2016

Que le Conseil d'administration approuve les dérogations aux calendriers scolaires des écoles André-Piolat, des Navigateurs, Sophie-Morigeau et La Vallée telles que présentées.

Proposée par : Robert Joncas

Adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉ LE 28 MAI 2016

Présidente

Secrétaire trésorier

Date